

Les mardis de l'habitat

AU PAYS DE BLAIN

PERMANENCES DE CONSEIL

- Amélioration de l'habitat, architecture, logement -

Vous avez des questions sur l'habitat ? Propriétaire ou locataire, rencontrez chaque mardi nos partenaires et bénéficiez de **conseils neutres, indépendants et gratuits** auprès de professionnels sur :

- La rénovation énergétique
- L'architecture
- Les aspects juridiques ou fiscaux
- Les démarches administratives et/ou réglementaires
- Les aides à l'amélioration de l'habitat
- Etc.

Les permanences



France Rénov' est le service public de rénovation de l'habitat. L'association **Alisée** assure les conseils et vous oriente, sur la **rénovation de l'habitat** et les **aides France Rénov'** dédiées.

Le mardi après-midi (*sur rendez-vous, selon planning*).



Vous êtes propriétaire ? Bailleur ? Locataire ? Vous souhaitez acheter ? Louer ? Rénover ? **L'ADIL 44** vous **conseille** sur tous vos projets : juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Le mardi après-midi - 3^{ème} mardi du mois.



Vous souhaitez un éclairage auprès d'un architecte ? Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison, procéder à une division parcellaire ? Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, **profitez des conseils d'un architecte du CAUE.**

1^{er} mardi matin du mois.

+ d'infos sur :

<https://www.pays-de-blain.com/actualites/les-mardis-de-lhabitat-nouvelles-permanences/>

Lieu des permanences

Pays de Blain Communauté
1, avenue de la Gare - 44130 Blain
02 40 79 09 92 - accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

  
[@paysdeblain](https://www.instagram.com/paysdeblain)

Pratique

- Pour les permanences France Rénov' premier conseil et prise de rdv au **02 40 08 03 30.**
- Pour l'ADIL, prise de rdv sur internet <https://adil44.rdv.date/> ou auprès de la Communauté de Communes.
- Pour le CAUE, prise de rdv sur internet <https://cap.caue44.fr/permanences/pays-de-blain-communauté/> ou auprès de la Communauté de Communes.

À noter

- Pensez à apporter un maximum de documents (plan, cadastre, photos, croquis, etc.)

